

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 05 mars (05/03/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 février, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGÉ), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Monsieur Robert GOZZO), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame HEMERY est nommée secrétaire de séance.

15 – 05 mars 2018

**15. Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs  
Commune de Moissac – Association Moissac Animation  
Jeunes – versement d'une subvention pour l'année 2019**

Rapporteur : Monsieur J.L. HENRYOT.

**Vu** la délibération n°10 du Conseil Municipal du 06 juillet 2017 relative à la convention triennale à intervenir entre la Commune de Moissac et l'Association Moissac Animation Jeunes,

**Vu** la délibération n°8 du Conseil Municipal du 15 février 2018 approuvant l'avenant n°1 à la convention triennale et fixant le montant de la subvention de 2018,

**Vu** le principe d'annualité budgétaire,

**Considérant** que la convention initiale prévoyait une subvention de 120 000 € pour l'année 2019 toutes actions confondues,

**Considérant** que le montant de la subvention doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal,

**Vu** l'avis de la commission des Finances du 26 février 2019,

**Le Conseil Municipal**  
**Après avoir entendu l'exposé du Maire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A 30 voix pour, 1 voix contre (M. CHARLES) et 1 abstention (Mme DULAC),**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 à la « convention pluriannuelle d'objectifs - commune de Moissac- association Moissac Animation Jeunes ».

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 120 000 € toutes actions confondues à l'association MAJ selon les termes de l'avenant.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 au chapitre 65.

Pour copie conforme

Moissac le 07 mars 2019

Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :